

Bonjour,

L'APPGE vous remercie pour l'envoi du compte-rendu du second comité éolien du 15 Juillet ainsi que pour les documents mis en ligne.

Nous tenons à faire les remarques suivantes afin qu'elles soient intégrées au compte-rendu ;

1. *Validation du compte-rendu du premier comité éolien :*

- Nous actons qu'un document répondra aux questions formulées et distribuées par l'APPGE lors de ce comité et nous demandons que ce document soit transmis à tous les membres du CLE
- Nous notons aussi qu'un partenariat a été signé avec la fédération des chasseurs, nous souhaitons avoir connaissance des termes de ce partenariat

2. *La diapositive du pôle éolien* ne signale que des services de la préfecture, mais ne précise aucun des noms des fonctionnaires qui suivent le dossier. Est-il possible de connaître les noms de ces fonctionnaires et si ce seront les mêmes qui seront en charge de l'étude du dossier final ?

3. *Présentation de l'étude des vents*

- Le compte-rendu ne fait pas état des résultats réels : moyenne 5,07 m/s sans tenir compte de l'écrêtage nécessaire (vents supérieurs à 25 m/s ou vents en bourrasques). Nous ne savons pas comment a été faite l'estimation à 95 m de hauteur qui conduit à une évaluation de 5,56 m/s. Vous indiquez seulement que l'APPGE estime que ce régime est insuffisant, en oubliant de préciser que l'APPGE, se référant aux graphiques de production d'électricité des constructeurs d'éoliennes, a démontré que la durée annuelle obtenue avec cette vitesse moyenne n'était que de 1327 heures soit 55 jours, alors que Monsieur Mauger, oralement, a précisé qu'un projet n'est rentable qu'au-dessus de 2000 heures soit 85 jours !

4. *Présentation des expertises gouvernementales*

- La réponse négative à l'éloignement de 500 m des bâtiments d'élevage est inquiétante car elle ne prend pas en compte les études faites dans d'autres pays !

5. *Les 6 variantes de 5 à 8 éoliennes*

- A aucun moment, alors que le sujet a été soulevé, il n'a été fait état des contraintes imposées par l'aérodrome de Calviac
- A l'alinéa 2, la question posée était « qui prend la décision finale d'implanter des éoliennes », car d'après les comptes-rendus des conseils municipaux, il ne s'agissait que d'une étude de faisabilité. Il semble, au vu des réponses inscrites dans ce compte-rendu, que la décision d'implanter des éoliennes n'appartient plus aux élus. Il ne s'agit donc pas d'une simple étude de faisabilité. D'autre part, nous nous étonnons de lire dans votre compte-rendu que les élus souhaitent uniquement que leur niveau d'information « perdure » alors que Monsieur Laborie, président de la Communauté de Communes du Pays de Sousceyrac, a clairement fait savoir lors du second Comité éolien qu'il souhaitait, en sa qualité d' élu, participer aux décisions !
- A l'alinéa 4, au sujet du Business Plan, il semble naturel que, s'il y a encore le choix d'arrêter ou de poursuivre le processus, on puisse connaître les avantages financiers d'un tel projet. **Ne pas les communiquer montre que le choix n'est plus possible et que tout est déjà décidé par la société GDF-SUEZ FUTURES ENERGIES**

Autre question posée :

- L'APPGE a demandé que le bilan carbone réel d'une éolienne soit réalisé, de la construction au démantèlement sans oublier, bien sûr, les transports, les terrassements ainsi que la modification des routes.

Merci d'inclure mes remarques dans votre compte-rendu.

Gilles Forhan

Secrétaire de l'APPGE appge-comiac@laposte.net ; 06.43.80.15.87

(Association pour la Protection du Patrimoine des Gorges de l'Escaumels Comiac, Calviac, Lamativie)

Copie à

Monsieur Laborie, président de la communauté de communes du Pays de Sousceyrac

Monsieur Colomb-Delsuc, maire de Comiac

Monsieur Lafarge, maire de Calviac

Monsieur Roussilhes, maire de Lamativie

Madame Laurent-Albesa, sous préfete du Lot, pour information